

COMMUNIQUE DE PRESSE

2èmes ATELIERS DU SNLVLD

Le SNLVLD réunit ses membres associés autour de l'évolution de l'écosystème de la "Location Longue Durée"

L'événement

Le 15 novembre au matin, le Syndicat National des Loueurs de voitures en longue durée réunissait ses membres associés pour une séance de travail prospectif avec les représentants des adhérents au SNLVLD ; 70 personnes étaient ainsi présentes et motivées pour cette manifestation axée sur le partage des connaissances, des visions et des convictions.

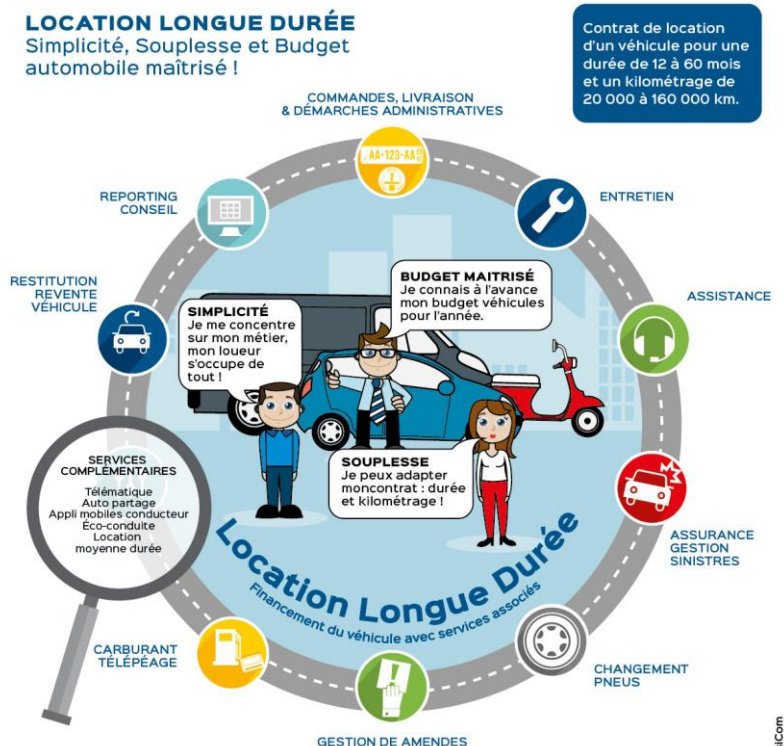
4 sujets étaient proposés au débat : L'avenir de la voiture en ville, Le parcours digital du conducteur, Rouler responsable, Créer de la valeur avec les données véhicule et conducteur.

L'écosystème des loueurs

Les loueurs automobiles en longue durée sont des experts de l'assemblage de services et sont aux « avant-postes » de l'innovation technologique, commerciale et sociétale...

C'est ainsi qu'ils ont bâti leur propre écosystème, rassemblant tous les types de compétences et de services, pour optimiser leurs offres et souvent, devancer les évolutions du business.

Au sein de cet écosystème, on trouve l'achat et les immatriculations, le financement, la maintenance, l'assistance, l'assurance et la gestion de sinistres, les pneumatiques, les services spécifiques (tels que péages, amendes, carburant, télématique), le reporting et le conseil, la restitution et la revente du véhicule, l'assistance dans les car policies.



Les membres associés du SNLVLD font partie de cet écosystème :

Aris LTSC - Carglass - Dataneo - Groupe Argus - GT Motive - Groupe Traqueur-Macadam -Opteven - Profil + - Sidexa - Sofico - Vega Systems.

Le conducteur au centre des préoccupations

1/L'avenir de la voiture en ville ?

Un sujet qui a mis sur le devant de la scène l'approche multimodale du transport et qui fait ressortir la difficulté de faire circuler des personnes en voitures en milieu urbain. Les pouvoirs publics devraient plutôt « faire adhérer que contraindre »... Pour le déplacement des collaborateurs, cela veut dire que les entreprises devront s'impliquer de plus en plus dans la mobilité partagée. Les participants à l'atelier s'accordent à dire qu'à ce sujet, chacun doit être force de proposition et s'impliquer dans la problématique au quotidien.



Une vue de l'atelier « Quel avenir pour la voiture en ville ? »

2/Rouler responsable

Plusieurs implications sont regroupées sous cette appellation, notamment les choix de motorisation liés à l'empreinte carbone. Pour le conducteur, c'est la prévention au risque routier qui prend le dessus, suivi de très près par la problématique des amendes à prendre en charge par le conducteur lui-même (sur désignation obligatoire). La pédagogie envers les collaborateurs doit être un objectif pour les entreprises et la signature généralisée de « Chartes du conducteur » se profile en milieu professionnel.

3/Le parcours digital du conducteur

Les plateformes collaboratives sont légions et chaque acteur de l'écosystème propose des applications digitales. Les débats ont mis en valeur l'importance de ne pas "sur diffuser" de l'information au conducteur et induits la notion de guichet unique (vs le "multi-canal") plus facile à accepter pour le conducteur, qui souhaite garder un point de contact, physique ou téléphonique, avec ses interlocuteurs. L'intégration du digital dans les démarches professionnelles obligent les loueurs à se réinventer et les différents intervenants dans les divers processus – en cas de sinistre par exemple – à se coordonner. Les évolutions rapides dans ce domaine vont encourager le rapprochement des acteurs pour une meilleure fluidité du contact avec le conducteur.

4/Créer de la valeur avec les données véhicules & conducteur

L'exploitation de ces données est un élément essentiel du business model futur de l'ensemble des acteurs de la mobilité. Dans tous les cas, les données sont générées par le véhicule et renseignent sur son fonctionnement propre, mais aussi sur le comportement du conducteur. Le sujet est délicat dès qu'on touche à la « liberté individuelle » et la relation entre le collaborateur et l'entreprise qui lui met un véhicule à disposition. Les acteurs du milieu continuent à s'interroger sur la liberté d'accès à la donnée entre le conducteur, le loueur, le constructeur... C'est la réglementation qui mettra tout le monde d'accord et à ce jour, 2 modèles ont été soumis à l'approbation de la commission européenne. Les contours du sujet sont encore flous et la question relative à la valeur ajoutée de la donnée et à qui elle profite reste d'actualité... Un atelier où les questions ont été plus nombreuses que les réponses !